



Obliger une agence immobilière a faire ses obligation

Par **poloa**, le **20/05/2010** à **12:04**

Bonjour,

Ma question :

Comment obligé une agence immobilière a faire c'est obligation ?

Explication :

Je suis rentré dans mon logement fin fevrier 2010.

lors de l'état des lieux on a remarquer que le ballon d'eau chaude fuyé.
un plombier devait venir, mais je l'attent toujours.

Entre temps, j'ai envoyer une mise en demeure avec accuser reception pour :

- mon ballon d'eaux chaude
- mon antenne tele qu'est pas racorder a l'antenne
- ma prise telephone qu'aucun FAI connait.(meme FT connais pas mon batiment, faire l'ouverture de ligne il y a pas de soussi je le fait, mais je ne veut pas payé le déplacement d'un agent FT)

en debut de semaine j'ai un probleme electrique, plus de jus dans la cuisine(plus de frigo, de plaque,...)

J'ai beau appeller l'agence sans arret, j'ai l'impression qu'il se foute de moi...

Si quelqu'1 a une idée pour m'aider
merci

Par **topaze27**, le **20/05/2010** à **17:24**

bonjour,

il faut de nouveau faire un courrier en recommandé avec accusé de réception à l'agence (si c'est a elle que vous payez) avec une copie au propriétaire en mentionnant que vous les mettez en demeure de faire les travaux sous 10 jours à réception de ce courrier faute de quoi vous verserez les loyers sur un compte de dépôt et consignation jusqu'à ce que les travaux soient faits.

Normalement ils devraient bouger.

N'hésitez pas a revenir pour plus de renseignements

cordialement

aline